

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2012/543 - Insertion professionnelle - 4513**  
**Contribution financière aux travaux de réhabilitation du Centre**  
**"défense deuxième chance" (EPIDE)**

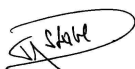
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention formalisant la participation financière du Département aux travaux de réhabilitation des bâtiments du Centre "défense deuxième chance" à STRASBOURG.

Conformément aux modalités prévues dans la convention financière, la participation du Département, fixée à 475 000 €, sera versée comme suit à l'Etablissement public d'insertion à la défense (EPIDE), sur la base de justificatifs :

- 190 000 € dès 2012 (40 %)
- 190 000 € en 2013 (40 %)
- 95 000 € en 2014 (20 %).

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), la Région Alsace et le Département, et à en assurer la mise en œuvre.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120702-69395-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 10/07/12